

Date : 20080915

Dossier : A-125-08

Référence : 2008 CAF 266

**CORAM : LE JUGE LINDEN
LE JUGE NADON
LE JUGE SEXTON**

ENTRE :

MÖVENPICK-HOLDING

appelante

et

**INTER MANAGEMENT SERVICES LIMITED et
HANS JÖRG REICHERT et MARIANNE REICHERT
et GASTRO INTERNATIONAL INC.**

intimés

Audience tenue à Toronto (Ontario), le 15 septembre 2008

Jugement prononcé à l'audience à Toronto (Ontario), le 15 septembre 2008

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE NADON

Date : 20080915

Dossier : A-125-08

Référence : 2008 CAF 266

**CORAM : LE JUGE LINDEN
LE JUGE NADON
LE JUGE SEXTON**

ENTRE :

MÖVENPICK-HOLDING

appelante

et

**INTER MANAGEMENT SERVICES LIMITED et
HANS JÖRG REICHERT et MARIANNE REICHERT
et GASTRO INTERNATIONAL INC.**

intimés

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(prononcés à l'audience à Toronto (Ontario), le 15 septembre 2008)

LE JUGE NADON

[1] En dépit des arguments solides qu'il a invoqués, M. Odutola ne nous a pas convaincus que le juge de première instance a commis une erreur en rejetant l'appel interjeté par l'appelante de l'ordonnance par laquelle la protonotaire Tabib avait rejeté sa requête en radiation des paragraphes 16 et 17 de la défense et demande reconventionnelle modifiées des intimés.

[2] L'appel sera par conséquent rejeté avec dépens.

« M. Nadon »

j.c.a.

Traduction certifiée conforme
Sandra de Azevedo, LL.B.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-125-08

(APPEL DES MOTIFS DE L'ORDONNANCE ET DE L'ORDONNANCE RENDUS PAR LE JUGE SUPPLÉANT MAURICE LÉGACÉ LE 7 MARS 2008 DANS LE DOSSIER T-2261-05)

INTITULÉ : MÖVENPICK-HOLDING c. INTER
MANAGEMENT SERVICES
LIMITED et HANS JÖRG
REICHERT et MARIANNE
REICHERT et GASTRO
INTERNATIONAL INC.

LIEU DE L'AUDIENCE : Toronto (Ontario)

DATE DE L'AUDIENCE : le 15 septembre 2008

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR (LES JUGES LINDEN, NADON et
SEXTON)

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LE JUGE NADON

COMPARUTIONS :

M. ODUTOLA POUR L'APPELANTE

aucune comparution POUR LES INTIMÉS

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Odutola Professional Corporation POUR L'APPELANTE
Ottawa (Ontario)

Bereskin & Parr POUR LES INTIMÉS
Toronto (Ontario)